

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3208

17 décembre 2013

SOMMAIRE

Anglo American Gabon Holdings	153969	Provençal Investments S.A.	153939
Darden Global Finance 1 S.à r.l.	153966	Qing S.A.	153945
Darine Investments Corporation	153949	Quadrum S.A.	153940
Fushi Copperweld Europe S.à r.l.	153980	Quinet s.à r.l.	153945
Mountraid Investments S.A.	153938	R.M.N. GmbH	153945
Next Generation Absolute Return	153983	Roots Luxembourg S.à r.l.	153944
O G P F I (Omnium de Gestion et Participations Financières Industrielles) Sàrl ..	153950	RP XXI S.à r.l.	153944
Orelius Privaco S.A.	153940	RP XX S.à r.l.	153944
P2I	153945	RVM S.à r.l.	153944
Pacific Specialised Finance Capital S.A. .	153953	Sauza International S.à r.l.	153944
Palaedino Fund	153942	Scarpex S.A.	153948
Pangee Investments S.A.	153941	Schulerimmo SA	153948
Partners Group Management III S.à r.l. .	153938	Serge Schaul & Cie S.à.r.l.	153982
Pasmar S.e.n.c.	153941	Sicalux S.à r.l.	153946
Patio Properties S.A.	153941	SICAV II (Lux)	153947
Patmark S.A.	153943	Signalhorn Sales S.à r.l.	153943
Patrimo Invest Luxembourg S.A.	153938	Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l.	153948
Patrimo Invest Luxembourg S.A.	153939	Simabo Sàrl	153946
Peace of Cake GmbH	153942	Sintesi Management S.A.	153946
Perfect Lux S.A.	153943	Sintesi Management S.A.	153946
Philureg S.A.	153938	Sobolux S.A.	153945
Pinnacle Founders Holdings S.à r.l.	153942	Socpro Sàrl	153947
PREF Finance Luxembourg S.à r.l.	153943	Stackpole International, S.à r.l.	153956
ProLogis CED II (P) S.à r.l.	153939	STAR s. à r.l.	153946
ProLogis Netherlands S.à r.l.	153939	Swiss Park Hotel S.A.	153947
ProLogis Poland LXX S.à r.l.	153939	Thicclair Investments S.A.	153949
ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l.	153940	Toiture de la Moselle Sàrl	153949
ProLogis Poland XXVI S.à r.l.	153940	Torix Investments S.à r.l.	153984
ProLogis Poland XXX S.à r.l.	153941	Vpoint, S.à r.l.	153949
ProLogis Stratosphere GP S.à r.l.	153942	WebVoucher Handlings S.A.	153948
ProLogis UK CCXXIX S.à r.l.	153942		

Mountraid Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.598.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013162074/11.

(130198872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Partners Group Management III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 163.994.

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la Société en date du 13 novembre 2013 de transférer le siège social de la Société de 55, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à 2, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet le 18 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162096/13.

(130198873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Patrimo Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 10, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 143.514.

Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21/11/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013162098/17.

(130198623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Philureg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 148.619.

Monsieur Philippe Régnier, Président du Conseil d'Administration a élu domicile 5 rue Pré - naville CH-1207 Genève SUISSE depuis le 9 décembre 2009.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013162129/13.

(130199006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Patrimo Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6350 Dillingen, 10, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 143.514.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21/11/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013162099/17.

(130198624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Provencal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162107/10.

(130198548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis CED II (P) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162108/9.

(130199139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162109/9.

(130199134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162110/9.

(130199133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162111/9.

(130199138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Orelus Privaco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.762.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme «ORELIUS PRIVACO SA», immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B119.762, ayant eu son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, dénoncé en date du 3 mai 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Me Laurent Lenert, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le jugement ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 6 décembre 2013 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Luxembourg, le 15 novembre deux mil treize.

Pour extrait conforme

Laurent Lenert

Le liquidateur

Référence de publication: 2013162092/20.

(130198949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Poland XXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162112/9.

(130199131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Quadrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.827.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 janvier 2013

Quatrième Résolution

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration, Finexis S.A., 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B154916, représentée par Monsieur Christian Denizon, né le 16/08/1970 à Valence et résidant professionnellement au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui clôturera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013162147/16.

(130198451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pasmar S.e.n.c., Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: O'Bon Nougat.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 170.222.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 2 septembre 2013.

- L'actionnariat était entièrement représenté.

- Il a été constaté que le capital est détenu par, Mr Marc BOCQUILLON ainsi que par Mr Pascal DARDOL.

* qu'il n'existe donc plus d'associés

* qu'il n'y a plus d'activité depuis le 31 août 2013

* qu'il n'y a pas de projet à venir

* que dès lors la société n'a plus de raison de poursuivre

Mr BOCQUILLON Marc conservera les livres comptables et archives à l'adresse 40, Rue du Chemin de Fer L-3466 DUDELANGE pour une durée de 5 ans.

L'assemblée générale acte que l'actif et le passif sont repris par Mr Marc BOCQUILLON et Mr Pascal DARDOL.

A la suite de quoi, l'assemblée générale déclare que la société PASMAR S.e.n.c. est dissoute et entièrement liquidée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

ESCH-SUR-ALZETTE, le 02 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013162097/25.

(130198472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Poland XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162113/9.

(130199136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pangee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162120/10.

(130198552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162122/10.

(130198551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis Stratosphere GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162114/9.

(130199140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

ProLogis UK CCXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162115/9.

(130199137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Palaedino Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.792.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 24 octobre 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la démission de Mme Michèle Berger le 1^{er} septembre 2013

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de

M. Alessandro Mauceri, 3 Rue du Marché, CH-1204 Genève

M. Frédéric Fasel, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

M. Pascal Chauvaux, 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013162117/18.

(130198556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162124/9.

(130199090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pinnacle Founders Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162130/9.

(130198878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162123/10.

(130198544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Perfect Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4763 Pétange, 26, rue Oberst Daëssent.
R.C.S. Luxembourg B 53.487.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013162126/11.

(130198567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

PREF Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.746.

EXTRAIT

BPCE, une société anonyme ayant son siège social au 50, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 493 455 042, a absorbé Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance avec effet au 1^{er} janvier 2010 et, en conséquence, BPCE est désormais propriétaire des cinquante (50) parts sociales de classe A anciennement détenues dans la Société par Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

The Pension Fund Commission a été absorbé par Social Insurance Organization qui est désormais propriétaire des 20 parts sociales de catégorie A anciennement détenues dans la Société par The Pension Fund Commission.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162133/18.

(130199066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Signalhorn Sales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 130.191.

Il est porté à la connaissance que l'adresse de Monsieur Robert KUBBERNUS, gérant de la Société, est la suivante:

Böndlerstrasse 3a
8803 Rüschlikon
Suisse

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013162189/15.

(130198671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

RVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8250 Mamer, 5, rue Jean Marx.

R.C.S. Luxembourg B 172.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162179/9.

(130198853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162178/10.

(130198957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013162177/10.

(130198955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Sauza International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 220.645,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 180.835.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162182/11.

(130199103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Roots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.483.

EXTRAIT

Suite a une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier le nom de Roots Holding S.à r.l., associé unique de la Société de la sorte: Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.

Suite à un changement d'adresse de Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., associé unique de la Société, il y a lieu de noter que le siège social est dorénavant 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013162157/14.

(130198529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Quinet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 6, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.247.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162148/9.

(130198776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

R.M.N. GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162149/9.

(130199143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Qing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 164.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
QING S.A.

Référence de publication: 2013162146/11.

(130198738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

P2I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 162.748.

Extrait des décisions des associés de la société prises en date du 5 septembre 2013

3^e Résolution

Les associés acceptent avec effet au 6 juin 2013 la démission de Monsieur Christophe Blondeau de son poste de Gérant.
Les Associés décident de nommer en remplacement Madame Brigitte DENIS avec effet au 6 juin 2013, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Référence de publication: 2013162142/13.

(130199046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Sobolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 278, Zone Industrielle Scheleck 2.
R.C.S. Luxembourg B 79.591.

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de Zone Industrielle Scheleck L-3225 BETTEMBOURG à Zone Industrielle Scheleck 2 numéro 278 L-3225 BETTEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

SOBOLUX S.A.

Référence de publication: 2013162214/12.

(130198670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Simabo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, Berler Strooss, Résidence Belle-vue.

R.C.S. Luxembourg B 92.550.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013162208/13.

(130198936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Sicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 66.167.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013162201/11.

(130199145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

STAR s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 19.968.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Pour compte de Star Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2013162227/12.

(130198913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Sintesi Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.909.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162211/9.

(130198901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Sintesi Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.909.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162212/9.

(130198910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

SICAV II (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 107.426.

Le conseil d'administration de SICAV II (Lux) a décidé de co-opter M. Josef H.M. Hehenkamp en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la Société avec effet au 15 novembre 2013, en remplacement de M. Lars Dieterle.

Le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
Kalandergasse 4, CH-8070 Zurich
- Josef H.M. Hehenkamp, Membre du Conseil d'Administration
Kalanderplatz 1, CH-8045 Zurich
- Rudolf Kömen, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013162202/24.

(130198867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Swiss Park Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Park Hotel S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013162193/11.

(130198849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Socpro Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 156.744.

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée en date du 7 octobre 2013, il résulte que le capital social de la société SOCPRO SARL est désormais réparti comme suit:

Monsieur José Carlos DA SILVA FERREIRA, né le 28 juillet 1973 à Santo Tirso (Portugal), demeurant à L-5410 Beyren, 1A Rue Widdem, cède à la société JOTE SA, ayant son siège social à L-5410 Beyren, 1A Rue Widdem, immatriculée au RCSL sous le numéro B 179315, 42 parts sociales de la Société

Monsieur Manuel José DIAS GOMES DA SILVA, né le 8 septembre 1971

à Vila Nova de Gaia (Portugal), demeurant à L-1713 Luxembourg, 200 Rue de Hamm, 42 parts sociales

La société KAYADO INVEST SA, ayant son siège social à L-5413 Canach, 23 Am Bongert 42 parts sociales

La société JOTE SA, ayant son siège social à L-5410 Beyren,

1A Rue Widdem, immatriculée au RCSL sous le numéro B 179315 42 parts sociales

Total: 126 parts sociales

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013162217/19.

(130198734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Silverfleet Sixth Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.513.

—
Par résolution signée en date du 21 novembre 2013, l'associé unique a décidé de nommer Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013162190/13.

(130198906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Schulerimmo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 158.214.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013162196/11.

(130198566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Scarpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 93.378.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 21/11/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013162195/13.

(130198937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

WebVoucher Handlings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.920.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 Novembre 2013

L'Assemblée décide de démissionner avec effet immédiat:

Le mandat de l'administrateur Madame Lynda Natacha Caro, entrepreneur, née le 8 avril 1978 à Saint-Denis (Fr) et résidant à Duarreffstrooss n° 4, L-9990 Weiswampach

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat:

Madame Anne-France MELLIAND entrepreneur, née le 06 Décembre 1942 à Nevers (Fr) et résidant à 167 rue de la Convention, F-75015 Paris comme Administrateur.

Luxembourg, le 19 Novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2013162295/17.

(130198989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Vpoint, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 106.454.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joao Martins Favita

Le gérant

Référence de publication: 2013162289/11.

(130198925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Toiture de la Moselle Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 152.329.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013162267/9.

(130198531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Thicclair Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 156.508.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 novembre 2013 que:

- La démission de Monsieur Marc Libouton en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée.
- La nomination de Monsieur Stéphane Allart, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société a été acceptée. Son mandat viendra à expiration le 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2013162263/16.

(130198597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Darine Investments Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 121.675.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- DARINE INVESTMENTS CORPORATION (RCS: B 121675)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Anita LECUIT, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 22 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013163004/18.

(130199125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.

O G P F I (Omnium de Gestion et Participations Financières Industrielles) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 13-15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 181.308.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Frédéric HUBERT, employé privé, demeurant à L-4211 Esch-sur-Alzette, au 13-15, rue de la Libération; dûment représentée par Madame Anca Iusco, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2013 à Luxembourg

Madame Livia Vlad, femme d'affaires, née le 05-02-1968 à Viseu de Sus, (Roumanie), demeurant au 5 Rue du Papillon, 25000 Besançon, France dûment représentée par Madame Anca Iusco, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2013 à Besançon, France

Monsieur Iuliu Vlad homme d'affaires, né le 09-06-1965 à Sighetu Marmatiei, (Roumanie), demeurant au 5 Rue du Papillon, 25000 Besançon, France dûment représenté par Madame Anca Iusco, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2013 à Besançon, France

Les procurations signées ne varient par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ayant la capacité comme dit ci-avant, ont dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination – Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "O G P F I (Omnium de Gestion et Participations Financières Industrielles) SARL."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentés par douze mille cinq cents parts sociales (12.500), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé. Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. Frederic Hubert: six mille deux cents cinquante parts sociales	6.250
2. Livia Vlad: trois mille cent vingt-cinq parts sociales	3.125
3. Luliu Vlad: trois mille cent vingt-cinq parts sociales	3.125
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

La Société sera gérée par un gérant unique. Est nommé gérant unique de la société, pour une durée illimitée:

- Monsieur Frédéric HUBERT, employé privé, demeurant à L-4211 Esch-sur-Alzette, au 13-15, rue de la Libération.

Deuxième Résolution

Le siège social de la société est fixé au 13-15, rue de la Libération à L-4211 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. IUSCO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48381. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153649/178.

(130187913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pacific Specialised Finance Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.646.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of October;

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of Pacific Specialised Finance Capital S.A. (the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.646;

pursuant to the resolutions taken by the board of directors of the Company on 18 October 2013 (the "Resolutions");

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration;

The appearing person, representing the board of directors of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 12 August 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2501 of 9 October 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles", which term shall include any amendments made to the articles of incorporation of the Company) have been amended on the date hereof by a deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Article 5 of the articles of association provides that:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to ZAR 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six South African Rand) represented by 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six) ordinary shares having a nominal value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each (the "Shares").

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

5.3 The Company shall have an authorized share capital of an aggregate amount of ZAR 10,003,500,000 (in words: ten billion three million five hundred thousand South African Rand).

5.4 Within the limits of the authorized share capital, the Board of Directors is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, in one or several installments, by issuing further shares of any class against payment in cash or in kind, by contribution of claims or by capitalization of reserves.

5.5 The authorization granted in this Article 5 to the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital will expire 5 (five) years after the publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and can be renewed by the extraordinary meeting of Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

5.6 The Board of Directors may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Shares and may issue the Shares to such persons and at such price with or without a share premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board of Directors may determine.

5.7 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5.1 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Article 5. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares of any class or to do all things necessary to amend Article 5.1 of the Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Article 5."

3. In the Resolutions, the board of directors of the Company approved, inter alia, to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital by ZAR 500,000 (in words: five hundred thousand South African Rand) to ZAR 917,306 (in words: nine hundred seventeen thousand three hundred six South African Rand) by issuing 500,000 (in words: five hundred thousand) new ordinary shares with a nominal value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each (the "New Shares"), to the subscriber as referred to in the Resolutions (the "Subscriber"), the New Shares having been subscribed for and paid up in cash by the Subscriber as detailed in the Resolutions,

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 and Article 5.6 of the Articles, the preferential rights of the existing shareholder of the Company in respect of the issue of the New Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, any lawyer working at Clifford Chance Luxembourg or Géraldine Nucera, with professional address at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, and/or any other clerk of Me Paul Decker, each acting individually, to appear as the representative of the board of directors of the Company before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend Article 5 of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscriber, the total sum of ZAR 500,000 (in words: five hundred thousand South African Rand) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, Article 5.1 of the Articles is amended so as to read as follows:

" 5.1. The Company's subscribed share capital amounts to ZAR 917,306 (in words: nine hundred seventeen thousand three hundred six South African Rand) represented by 917,306 (in words: nine hundred seventeen thousand three hundred six) ordinary shares having a nominal value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each (the "Shares")."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,367.- (one thousand three hundred and sixty seven Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Est apparue:

Madame Géraldine Nucera, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration de Pacific Specialised Finance Capital S.A. (la "Société"), une société anonyme existant

sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.646;

suivant les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société le 18 Octobre 2013 (les "Résolutions");

Une copie du procès-verbal des Résolutions, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Laquelle personne comparante, représentant le conseil d'administration de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée le 12 août 2013 en vertu d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2501 du 9 octobre 2013. Les statuts de la société (les "Statuts", lequel terme défini inclut toutes les modifications apportées aux statuts de la Société) ont été modifiés à la date d'aujourd'hui par acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 5 des statuts de la Société prévoit que:

" Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital souscrit de ZAR 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six Rand sud-africains) divisé en 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six) actions, ayant une valeur nominale de ZAR 1 (en lettres: un Rand sud-africain chacune (les «Actions»)).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve du respect des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.3 La Société a un capital social autorisé total de ZAR 10.003.500.000 (en lettres: dix milliards trois millions cinq cent mille Rand sud-africains).

5.4 Dans les limites du capital social autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé et a pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en émettant des actions de toutes classes supplémentaires contre paiement en espèces ou en nature, par contribution de créances ou par capitalisation de réserves.

5.5 L'autorisation conférée dans cet Article 5 au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé expirera 5 (cinq) années après la publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelé par l'assemblée extraordinaire des Actionnaires en accord avec les dispositions légales.

5.6 Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription et peut émettre les Actions à telles personnes et à tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées avec par un apport en nature ou en espèces ou par incorporation de créance ou capitalisation de réserves ou de toute manière telle que déterminé par le Conseil d'Administration.

5.7 Le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes mesures requises afin de faire modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de faire constater la modification du capital social de la Société suite à une augmentation de capital conformément à cet Article 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre et d'autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication telle modification en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. De plus, le Conseil d'Administration pour donner pouvoir à tout administrateur ou autre responsable de la Société, ou toute autre personne autorisée, d'accepter toutes souscriptions et de recevoir paiement pour les actions de toutes classes ou de prendre toutes autres mesures requises afin de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de faire constater la modification du capital social suivant augmentation du capital social sous cet Article 5."

3. Dans les Résolutions le conseil d'administration de la Société a approuvé entre autres:

(i) d'augmenter dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société de ZAR 500.000 (en lettres: cinq cent mille Rand sud-africains) à ZAR 917.306 (en lettres: neuf cent dix-sept mille trois cent six Rand sud-africains) en émettant 500.000 (en lettres: cinq cent mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de ZAR 1 (en lettres: 1 Rand sud-africain) chacune (les "Nouvelles Actions") au souscripteur tel que décrit dans les Résolutions (le "Souscripteur"), les Nouvelles Actions ayant été souscrites par et payés en espèces par le Souscripteur tel que détaillé dans les Résolutions.

(ii) supprimer pour les besoins de l'augmentation du capital décrite ci-dessus et en conformité avec l'article 32-3(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et l'article 5.6 des Statuts, les droits préférentiels de souscription de l'actionnaire actuel de la Société en rapport avec les Nouvelles Actions; et

(iii) donner pouvoir, avec plein pouvoir de substitution, à tout avocat travaillant chez Clifford Chance Luxembourg ou à Géraldine Nucera, ayant son adresse professionnelle à 3 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, et/ou toute autre clerc de Me Paul Decker, de comparaître en tant que mandataire du conseil d'administration de la Société devant le notaire instrumentant afin de faire acter l'augmentation du capital sociale de la Société ainsi effectuée, de modifier l'article 5 des statuts de la Société et de réaliser toutes les actions ou formalités requises en rapport avec l'augmentation.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par le Souscripteur, la somme totale de ZAR 500.000 (en lettres: 500.000 Rand sud-africains) se trouve à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

5. Suite à l'augmentation du capital social de la Société l'article 5.1 des Statuts est modifié afin qu'il ait la teneur qui suit:

" 5.1. La Société a un capital social souscrit de ZAR 917.306 (en lettres: neuf cent dix-sept mille trois cent six Rand sud-africains) divisé en 917.306 (en lettres: neuf cent dix-sept mille trois cent six) actions, ayant une valeur nominale de ZAR 1 (en lettres: un Rand sud-africain chacune (les «Actions»))."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, s'élève à environ EUR 1.367 (mille trois cent soixante-sept Euros).

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47933. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153668/171.

(130188085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Stackpole International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 538.446,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.412.

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of October,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Stackpole International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.412 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) on September 14, 2011 under number 1503 at page 102996. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 1, 2011, published in the Memorial on October 17, 2011, number 2503 at page 120135.

THERE APPEARED:

Stackpole International Holding LP, a limited partnership incorporated under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at 87 Mary Street, Walker House, KY 1-9005, George Town, Grand Cayman, The Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 49307,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Stackpole International holding L.P. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment and complete restatement of the Articles, including the provision of the current Articles in connection with the Company's corporate object which shall henceforth read as follows:

"The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

III. The Sole Shareholder exercising the powers of the general meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Articles taking into account the preceding agenda. The Articles shall henceforth read as follows:

I. "Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Stackpole International, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at five hundred thirty-eight thousand four hundred forty-six euros (EUR 538,446.-), represented by five hundred thirty-eight thousand four hundred forty-six (538,446) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint one or several class A managers, one or several class B managers and / or one or several class C managers. Where one or several class B managers are appointed, they shall each have their residence in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and / or one or several class C managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented. Resolutions of the Board shall be validly

adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers, one or several class B managers and / or one or several class C managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager also votes in favour of the resolution. Resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Declaration - Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour d'octobre,

Par devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Stackpole International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.412 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 14 septembre 2011, sous le numéro 1503 page 102996. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1^{er} août 2011, publié au Mémorial le 17 octobre 2011, numéro 2503 page 120135.

A COMPARU:

Stackpole International Holding LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi au 87 Mary Street, Walker House, KY 1-9005, George Town, Grand Cayman, les Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite sous le numéro 49307,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Stackpole International holding L.P. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte complète des Statuts, notamment la provision portant sur l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"L'objet de la Société consiste en la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder,

grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

III. L'Associé Unique exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler complètement les Statuts en tenant compte de l'ordre du jour précédant. Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Stackpole International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

(i) Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

(ii) Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

(i) L'objet de la Société consiste en la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

(ii) La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(iii) La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(iv) La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

(i) La Société est formée pour une durée indéterminée.

(ii) La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

(i) Le capital social est fixé à cinq cent trente-huit mille quatre cent quarante-six euros (EUR 538.446,-), représenté par cinq cent trente-huit mille quatre cent quarante-six (538.446) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

(ii) Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

(i) Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

(ii) Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

(iii) Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

(iv) Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

(v) Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

(vi) Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

(vii) La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

(i) La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

(ii) Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et / ou un ou plusieurs gérants de classe C. Lorsque un ou plusieurs gérants de classe B sont nommés, ils doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et / ou un ou plusieurs gérants de classe C, le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si un gérant de classe A est présent ou représenté et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A, un ou plusieurs gérants de classe B et / ou un ou plusieurs gérants de classe C, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) A moins que les résolutions soient prises conformément à l'article 11.1 (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale)

(ii) Si le nombre des associés de la Société n'excède par vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil peut convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil envoie le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et retournent leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant peut compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont passées aux conditions de majorité et de quorum fixées ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés de la manière suivante:

(i) Lorsque le nombre d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si tenue) ou (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), lors de l'Assemblée Générale annuelle

13.5 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le deuxième lundi du mois de mai à 10h00 dans la municipalité du siège social, telle que spécifiée dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 2. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, déterminent leur nombre et fixe la durée de leur mandat.

14.2 Si le nombre des associés de la Société excède vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires sauf si la loi exige la nomination d'un ou de plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être renommés lors de l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 3. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution de dividendes intérimaires

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit d'exiger le remboursement des dividendes ne correspondant pas aux bénéfices réalisés et les associés doivent reverser immédiatement l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation (s'il y en a) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le

cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés de temps à autre.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en lien avec le présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013153767/546.

(130187827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Darden Global Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.182.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of October, before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed,

there appeared

Darden International Holdings, Inc., a company incorporated under the law of the state of Florida (USA), having its registered office at 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (USA), registered with the state of Florida (USA) Trade and Companies Register under number P13000027520,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 25, 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. the appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Darden Global Finance 1 S.à r.l. with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg), established pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated October 22nd, 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. the Company's corporate capital is set at twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units, having a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) each.

III. the sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of ten thousand Dollars of United States of America (USD 10,000) to raise it from its amount of twenty thousand Dollars of United States of America (USD 20,000) to thirty thousand Dollars of United States of America (USD 30,000) by the creation and issuance of ten thousand (10,000) corporate units with a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) (the "New Corporate Units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Darden International Holdings, Inc., prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for the New Corporate Units and to fully pay them up at their nominal value of ten thousand Dollars of United States of America (USD 10,000) together with a share premium of two million nine hundred ninety thousand nine hundred forty-eight Dollars of United States of America (USD 2,990,948), i.e. for a total amount of three millions nine hundred forty-eight Dollars of

United States of America (USD 3,000,948) by a contribution in kind consisting in the contribution by Darden International Holdings, Inc., prenamed, to the Company of three hundred eighty-five (385) shares, with a nominal value of one Dollar of United States of America (USD 1) each, of Darden Bermuda Holdings, Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Trade and Companies Register under number 46444, and valued at three millions nine hundred and forty eight Dollars of United States of America (USD 3,000,948).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a contribution declaration of Darden Bermuda Holdings, prenamed, attesting that the contributed shares are freely transferable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Darden International Holdings, Inc., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Pursuant to the above amendments, article 5, first paragraph, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is set at thirty thousand Dollars of United States of America (USD 30,000), represented by thirty thousand (30,000) corporate units in registered form, having a par value of one Dollar of United States of America (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour d'octobre,

par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, dûment empêché, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

a comparu

Darden International Holdings, Inc., une société constituée sous les lois de l'état de Floride (Etats-Unis), ayant son siège social au 1000 Darden Center Dr, Orlando, FL 32837 (Etats-Unis), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de l'état de Floride (Etats-Unis) sous le numéro P13000027520,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Darden Global Finance 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-

Bains, reçu en date du 22 octobre 2013, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats- Unis d'Amérique (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune.

III. l'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000 USD) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis D'Amérique (20.000 USD) à trente mille Dollars des Etats-Unis D'Amérique (30.000 USD) par la création et l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis D'Amérique (1 USD) chacune (les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Darden International Holdings, Inc., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement à leur valeur nominale de dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (10.000 USD), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.990.948 USD), i.e. un montant total de trois millions neuf cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.948 USD) par apport en nature consistant en l'apport par Darden International Holdings, Inc., prénommée, à la Société, de trois cent quatre-vingt-cinq (385) actions d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, de Darden Bermuda Holdings, Ltd., une société constituée sous les lois des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda et enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Bermudes sous le numéro 46444, et évaluées à trois millions neuf cent quarante-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (3.000.948 USD).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- une déclaration d'apport de Darden Bermuda Holdings, Ltd., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des actions apportées;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Darden International Holdings, Inc., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actions est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des parts sociales, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Suite aux changements ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000 USD), représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 octobre 2013. REM/2013/1886. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154056/145.

(130189141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Anglo American Gabon Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 181.347.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-five of October.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG SARL, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107.157 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney under private seal given on October 17, 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as Sole Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company is incorporated under the name of "ANGLO AMERICAN GABON HOLDINGS".

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To acquire, hold and dispose of, by any means, directly or indirectly, participatory interests or obligations in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests.

(b) The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issuer of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

(c) To acquire and manage negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(d) The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

(e) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(f) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

(g) To participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable "Société de Participations Financières" according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the board of directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 Where the board of directors of the Company determine that extraordinary events of a political, economic or social nature, have occurred or are imminent and that these developments or events would likely impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares**Art. 6. Capital.**

6.1 The Company's issued capital is set at fifty thousand (50,000.-) United States Dollars represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form with a par value of one (1.-) United States Dollar each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the shareholders may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by Luxembourg law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done pro rata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

Art. 7. Shares.

7.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2 Shares may be freely transferred among shareholders.

7.3 If there is more than one shareholder the shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the shareholders in a shareholders' meeting representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

7.4 Share certificates may be issued to shareholders in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person at their representative towards the Company. The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

Title III. - Management**Art. 8. Directors.**

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders that sets the term of their office. The directors need not be shareholders.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

Art. 9. Powers of Directors.

9.1 The board of directors shall have all powers, save those reserved by the Law or these Articles for the general meeting, to perform such acts and carry out such operations as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 Subject to Article 9.3, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a shareholder of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.3 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the shareholders.

9.4 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated by resolution of the sole director or board of directors.

Art. 10. Procedure.

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy.

10.5 Resolutions or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman of the meeting and, if one has been appointed, by the secretary. The board of directors may, if it wishes, appoint a secretary who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the resolutions passed at the general meeting.

10.6 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

Art. 11. Liability of the Directors.

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified; or

(d) discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of shareholders.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 12. Directors' Interests.

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

Art. 13. Disqualification of Directors.

13.1 The office of director shall, ipso facto, be vacated:

(a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or

(b) if by notice in writing he resigns his office; or

(c) if he is prohibited by the Law from being a director; or

(d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

Title IV. - Decisions of the shareholders

Art. 14. Powers and Voting Rights.

14.1 The shareholders have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each shareholder shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

14.4 In the event that the Company has a single shareholder, such single shareholder shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

Art. 15. Form, Quorum and Majority.

15.1 Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

15.3 Every shareholder has the right to vote in person or by proxy. An appointed proxy need not be a shareholder.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the shareholders present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the shareholders in a general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the shareholders otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, (where the number of shareholders does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles), such resolution shall be duly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the shareholders, and after a second submission to the shareholders by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. Any such written resolution may be signed in counterparts by the shareholders of the Company each such counterpart when executed and delivered shall constitute one and the same instrument.

15.7 Any amendment to these Articles, to dissolve and liquidate the Company, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall

be only effective if approved by the majority of shareholders representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the directors, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 A dividend may be paid on any class of shares in amounts otherwise than in proportion to the amounts paid up on such shares provided that the holders of the classes who would thereby receive a lower dividend than the one they might otherwise receive have approved such dividend in general meeting and provided further that no action may be taken under this Article to permanently deprive any class of the right to receive a dividend from time to time.

17.4 As far as permitted by law, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a shareholder.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Title VII. - General provisions

Art. 19. General.

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first business year begins today and ends on December 31st, 2013.

Subscription

The Articles having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to fifty thousand (50,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of fifty thousand (50,000.-) United States Dollars paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed is approximately evaluated at EUR one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors of the Company for an unlimited period of time:

Mr Arthur BLAIN, Head of Exploration for Africa, born in Rothbury (United Kingdom) on 30 September 1959, with professional address at 45 Main Street, Johannesburg, South Africa;

Mr Hans HALJE, Tax Manager, born in Haarlem (The Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Mr Arjan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 11 November 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

Mrs Lynsey BLAIR, Company Secretary, born in High Wycombe (United Kingdom) on 1 May 1978, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg; and

Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1 February 1957, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. that the address of the registered office of the Company is at 48, rue de Bragance, L-1255, Luxembourg.

3. that there be appointed DELOITTE AUDIT, with its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.895 as approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for an indefinite period.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq octobre.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains.

A COMPARU:

ANGLO AMERICAN EXPLORATION LUXEMBOURG SARL, une société de droit Luxembourg, avec siège social au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.157 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Nom - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Nom. La Société est constituée sous le nom de "ANGLO AMERICAN GABON HOLDINGS".

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Elle peut acquérir, détenir et disposer par n'importe quel moyen, directement ou indirectement, de participations ou d'obligations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations.

(b) La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être actionnaires ou non de la Société.

(c) Acquérir et gérer des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(d) La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(e) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(f) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

(g) Participer dans la création, développement, gestion et contrôle de n'importe quelle société ou entreprise.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera menée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution du conseil de gérance et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adopté à la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 Il peut être créé par décision du conseil de gérance des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.4 Lorsque le conseil de gérance de la société détermine que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique, représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un (1,-) dollar des Etats-Unis d'Amérique chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi luxembourgeoise, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

7.3 En cas de pluralité d'associés, la cession aux associés est possible seulement avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

7.4 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux actionnaires dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.5 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

Titre III. - Gestion

Art. 8. Gérants.

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution l'associé unique, ou de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables Sans préavis et sans notice.

Art. 9. Pouvoirs des Gérants.

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs, sauf ceux réservés par la loi ou ces Articles pour l'assemblée générale pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.3 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.4 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

10.5 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président de la réunion et, s'il a été nommé, par le secrétaire. Les gérants peuvent, s'ils le souhaitent, nommer un secrétaire qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions des gérants et des résolutions approuvées lors des assemblées générales.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

- (a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;
- (b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;
- (c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou
- (d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

- (a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou
- (b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou
- (c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou
- (d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

- (a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou
- (b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 12. Intérêts des gérants.

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

Art. 13. Disqualification des gérants.

13.1 Le poste de gérant sera, ipso facto, rendu vacant:

- (a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables; ou
- (b) s'il remet sa démission par écrit; ou
- (c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou
- (d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

Titre IV. - Résolutions des associés

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les actionnaire ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplis par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque actionnaire dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.

15.1 Il sera donné à tous les actionnaires un avis de toute assemblée générale des s selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un actionnaire détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout actionnaires a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des actionnaires détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des actionnaires présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les actionnaires réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les actionnaires, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté. Une telle résolution écrite peut être signée en contrepartie par les actionnaires de la Société dont chaque exemplaire exécuté et remis sera un original, mais les exemplaires constitueront ensemble un seul et même instrument.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente et un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) (si tel est le cas), et actionnaires envers la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminées par l'assemblée générale des actionnaires sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux actionnaires en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit les cinquante mille (50.000) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000.-) dollars des Etats-Unis d'Amérique est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

La comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

Mr Arthur Blain, «Head of Exploration for Africa», né le 30 septembre 1959 à Rothbury (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 45 Main Street, Johannesburg, Afrique du Sud;

Monsieur Hans HAIJE, «Tax Manager», né le 1^{er} mars 1969 à Haarlem (Pays-Bas), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

Monsieur Arjan KIRTHI SINGHA, «Financial Controller», né le 11 novembre 1969 à Singapour, dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

Madame Joanna WILESMITH, «Company Secretary», née le 11 août 1973 à Devonport (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

Madame Lynsey BLAIR, «Company Secretary», née le 2 novembre 1978 à High Wycombe (Royaume-Uni), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

Monsieur Alexander PACE-BONELLO, «General Manager», né le 1^{er} février 1957 à Mtarfa (Malte), dont l'adresse professionnelle est au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. le siège social de la société est fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

3. DELOITTE AUDIT, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cet même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 octobre 2013. REM/2013/1885. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153965/601.

(130188905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Fushi Copperweld Europe S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.796.

In the year two thousand and thirteen, on the first of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

"Fushi Copperweld Inc", a public limited company incorporated and existing under the laws of the State of Nevada, USA, registered with the Commercial Recording Division of the Office of the Secretary of State, Nevada, under the number C5981-1982, having its registered office at 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA and its operation office at 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,"

here represented by Mr. Yves TAVERNIER, lawyer, residing professionally at B-1050 Bruxelles, 2, place du Champ de Mars (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Fushi Copperweld Europe S.à r.l." a private limited liability company (a société à responsabilité limitée), established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 163796 (the "Company"), has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 3 October 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2840 of 31 November 2011;

- That the appearing person is the sole actual member (the "Sole Member") of the Company and that he has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member decides to increase the subscribed capital by two million two hundred and fifty thousand Euros (2,250,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two million two hundred thousand Euros (2,200,000.- EUR) to four million four hundred and fifty thousand Euros (4,450,000.- EUR), by the creation and issue of two thousand two hundred and fifty (2,250) new shares in registered form without nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

There now appears Mr. Yves TAVERNIER, prenamed, who declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member for the two thousand two hundred and fifty (2,250) new shares and to fully pay them up by payment in cash, so that the amount of two million two hundred and fifty thousand Euros (2,250,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Member decides to amend the article 5 of the articles of association in order to give it the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at four million four hundred and fifty thousand Euros (4,450,000.- EUR), represented by four thousand four hundred and fifty (4,450) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"Fushi Copperweld Inc", une société de droit de l'Etat de Nevada, Etats-Unis, immatriculée à la Division du registre commercial du Bureau du Secrétariat de l'Etat de Nevada sous le numéro C5981-1982, ayant son siège social à 202 South Minnesota ST, Carson City, 89703, Nevada, USA et son siège d'opération au 1 Shuang Qiang Road, Jinzhou District, Liaoning Province, Dalian, P.R.C 116100,"

ici représentée par Monsieur Yves TAVERNIER, demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, 2, place du Champ de Mars (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Fushi Copperweld Europe S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163796, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2040 en date du 31 novembre 2011;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent mille euros (2.200.000.- EUR) à quatre millions quatre cent cinquante mille euros (4.450.000.- EUR) par l'émission de deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenu ensuite Monsieur Yves TAVERNIER, préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique aux deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions quatre cent cinquante mille euros (4.450.000.- EUR), représenté par quatre mille quatre cent cinquante (4.450) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. TAVERNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2013. LAC/2013/44984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154715/107.

(130189629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Serge Schaul & Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 85.891.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1- Madame Michèle LEHNERS, demeurant 6, rue de l'Eau à L-4550 Differdange,

2- Monsieur Serge SCHAUL, demeurant 6, rue de l'Eau à L-4550 Differdange.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SERGE SCHAUL & Cie S.à.r.l. a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 763 du 18 mai 2002;

- que les statuts ont été modifiés à deux reprises suivant actes reçus par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 février 2004, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 410 du 17 avril 2004, et en date du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2115 du 9 septembre 2011;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 85.891;

- qu'elle a un capital de cent cinquante mille Euros (150.000.- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents Euros (300.- €) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «SERGE SCHAUL & Cie S.à.r.l.» avec siège social à L-4578 Niedercorn, Zone Industrielle Haneboesch;

- que la société ne possède ni d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société,

2) Modification de l'article 5 des statuts.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société, par un apport en espèces, à concurrence de cent mille euros (100.000.-EUR), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (150.000 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR).

L'augmentation de capital est souscrite par les associés actuels. Les anciennes parts sociales sont supprimées et remplacées par cinq cents (500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500 Eur) chacune, qui sont attribuées aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant.

La présente augmentation de capital a été intégralement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Michèle LEHNERS, prénommée	250 parts
2.- Monsieur Serge SCHAUL, prénommé	250 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à

153983

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Lehnars, S. Schaul, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2013 - EAC/2013/13484 - Reçu cent cinquante euros = 150 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013155005/60.

(130189179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Next Generation Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.675.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of "Next Generation Absolute Return", an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-8217 Mamer, 41, op Bierg (the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.675, incorporated by a notarial deed dated 28th July 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 9th August 2010, number 1609, not yet amended.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. and presided by Ms Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Ms Cheryl Geschwind, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Candice Mayembo, private employee, residing professionally in Mamer.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of the Sub-Fund into Schroder GAIA, incorporated in Luxembourg, as a société anonyme, having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Société under number B 148.818 and qualifies as société d'investissement à capital variable organised as an an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment.

II. That the present general meeting was convening by notices published in the:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- number 2110 of 30th August 2013 and

- number 2259 of 14th September 2013;

b) Luxemburger Wort:

- on 30th August and -on 14th September 2013;

c) Tageblatt:

- on 30th August and -on 14th September 2013;

d) Der Standard:

- on 30th August and -on 14th September 2013;

e) Börsen-Zeitung:

- on 30th August and -on 14th September 2013.

III. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented, and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders present, by the proxies, by the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed, together with the proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary.

IV. It appears from the attendance list that out of 74,127 shares in issue, 7,847 shares are duly represented at this Meeting.

V. A first extraordinary general meeting with the same agenda had been held on 26th August 2013 where the quorum conditions in order to vote the items on the agenda were not fulfilled.

The second extraordinary general meeting can, in accordance with the provisions of article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, validly deliberate whatever proportion of the share capital is present or represented.

VI. As a consequence, the present extraordinary general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda regardless of the number of shares represented at the meeting.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to approve the merger of the Sub-Fund Next Generation Absolute Return - Secquaero ILS Fund of the Company (the "Contributing Sub-Fund") with Schroder GAIA, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) organized as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17th December 2010 on undertakings for collective investment, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.818 (the "Receiving Company"), with effect on the Effective Date.

The Meeting resolved to set the Effective Date as at 21 October 2013 and that the result of this Meeting shall be notified to all shareholders of the Company by way of simple letter. The Meeting acknowledges that the fact of having voted in favour of this merger does not prevent shareholders from exercising their redemption right as granted to them in the letter to be sent as per the previous resolution.

The Meeting states that all the shares of the Company are shares of the Contributing Sub-Fund and that all assets and liabilities of the Company are transferred into the Receiving Company on the Effective Date.

Consequently, the Company ceased to exist on the Effective Date as a result of the present merger.

This resolution is adopted by 7,847 votes in favour, 0 against and 0 abstention.

Certification

The Meeting declares the present Merger of the Company into Schroder GAIA has been approved by the CSSF on 17 July 2013 according to article 67(1) of the UCI Law.

In accordance with Article 66(4) of the UCI law, the undersigned notary records in the present deed the 21 October 2013 as Effective Date of the merger of the Company into Schroder GAIA, as a consequence of which the Company will cease to exist.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the bureau of the Meeting signed together with the notary the present original deed.

Signé: M. KAISER, C. GESCHWIND, C. MAYEMBO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2013. LAC/2013 /45097. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154865/82.

(130189008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2013.

Torix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.312.

Les statuts coordonnés au 13/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/11/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013162238/12.

(130198528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2013.